

CID NORD PAS-DE-CALAIS



AÏKI CH'TI

Lettre d'information électronique

N°153

Août 2021

Éditorial

Bonjour à toutes et à tous, pratiquants, enseignants et membres des bureaux de nos associations,

La rentrée dans les cale-pieds

C'est la rentrée. Les clubs après une longue période de farniente, s'ébrouent, balaient les tatamis, aèrent leur dojo, songent sérieusement à préparer qui un flyer qui des affiches pour attirer de jeunes recrues... En réalité, c'est tout le contraire ! Beaucoup d'entre eux sont restés actifs tout au long de l'été, grisés par la reprise, pratiquant tant au sein de leur salle qu'en extérieur au milieu des frondaisons ! Quant aux démarches visant à promouvoir la discipline ils rivalisent d'initiatives déjà depuis un moment et l'on voit sur les réseaux sociaux fleurir les invitations à venir essayer l'aïkido. Il faut dire que l'enjeu est de taille : il s'agit de rien moins que de tenter de maintenir nos effectifs en dépit des mesures sanitaires qui s'illustrent par un cocktail de confinements à répétition et de passe sanitaire associé à la vaccination.

La fédération ne ménage pas sa peine pour nous accompagner dans cette étrange début de saison. Pour notre part, nous vous invitons à l'assemblée générale qui se déroulera le samedi 25 septembre dès 14h. Nous aurons ainsi l'occasion de faire le point sur la rentrée, d'évoquer les projets de communication de la ligue et des clubs et de planifier les stages à venir.

Notez d'ores et déjà le premier de ceux-ci le dimanche 31 octobre à Liévin, animé par Christian Tissier Shihan qui remettra les diplômes de Brevet fédéral d'un e promotion qui portera son nom !

Bonne lecture et à bientôt pour de nouvelles aventures !



François Penin

Président de la Ligue des Hauts-de-France

Sommaire

Éditorial.....	1
Déclinaisons des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021	2
Message de la commission médicale	4
Etablissement d'un cahier de rappel : exemple d'un formulaire covid-19	4
Guide de renouvellement de licence	5
Saisir votre numéro de licence et votre mot de passe	5
Rubrique « Licence »	5
Cliquer sur « renouveler la licence.....	5
Renseigner le club et valider	5
Votre demande est faite.....	5
Pass' Sport comment ça marche (Rappel).....	5
Convocation à l'assemblée générale du 25 septembre à 14h	7
Flash back des échos des réseaux sociaux	7
Une mise en œuvre du PSF à Loos-lez-Lille par le club Makuto Enbujo.....	9
Annonces de stages	11
Nipponeries Insolites.....	12
13 - Le sous-vêtement liftant – Wacoal (1/2).....	12
Aïki Ch'ti Mode d'emploi.....	13



Déclinaisons des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

En Pièce jointe le nouveau tableau des déclinaisons sanitaires pour le sport dont nous venons de recevoir ce jour du Ministère,
Chacun(e) comprend que les mesures sanitaires peuvent du jour au lendemain être modifiées.
Nous faisons notre possible pour vous apporter en temps réel les innombrables modifications que nous recevons.

Vous souhaitant bonne réception et bon courage

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid-19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qr.codede.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Elite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30/09 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation mentionnée au I est portée à deux mètres (III de l'article 1^{er} du décret n°2021-699)
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares
- Le port du masque est obligatoire pour les personnels des établissements HCR



Message de la commission médicale

Chers pratiquants et chères pratiquantes,

Vous avez été informé-e-s de la décision ministérielle de rendre obligatoire la présentation d'un pass sanitaire pour la pratique de nos disciplines, et notre fédération n'a d'autre choix que de mettre en application cette décision gouvernementale.

Or, nous savons l'inquiétude voire l'opposition de certain-e-s d'entre vous quant à cette obligation ministérielle : nous souhaitons vous apporter quelques éléments issus de notre réflexion de professionnels de santé, en tant que membres de la commission médicale sous la responsabilité de la Fédération :

- À titre collectif, nous avons tout intérêt à éviter qu'il y ait des contaminations dans les lieux de pratique (et dans les salles de sport en général d'ailleurs) car cela risquerait de déclencher des mesures de limitation de l'activité.
- Le pass sanitaire vise à limiter le risque, mais ne représente pas non plus une protection absolue : aussi le respect des autres mesures reste d'actualité ; à ce sujet, nous vous proposons de consulter notre [guide pratique](#), qui vous aidera à décliner les mesures adaptées à votre lieu de pratique ; en fait, les différentes méthodes de prévention se complètent, elles ne s'opposent pas.
- Les différentes options sanitaires sont ouvertes, chacun-e peut évaluer ce qui lui convient le mieux : faire régulièrement des tests, ou se faire vacciner.

Nous restons à l'écoute de vos éventuelles questions médicales, n'hésitez-pas à nous les faire parvenir sur la messagerie dédiée : medecin.federal@aikido.com

Amicalement.
Pour la commission fédérale.
Docteur Florence Galtier



Etablissement d'un cahier de rappel : exemple d'un formulaire covid-19

la décision ministérielle rend obligatoire la présentation d'un pass sanitaire pour la pratique de nos disciplines, et notre fédération n'a d'autre choix que de mettre en application cette décision gouvernementale.

Devant l'inquiétude de certains quant à cette obligation ministérielle : nous souhaitons vous proposer un exemple de formulaire à utiliser pour vos dojos (document recommandé par la CNIL).

<https://www.aikido.com.fr/wp-content/uploads/2021/08/Cahier-de-rappel-exemple-de-formulaire-covid-19.pdf>



Guide de renouvellement de licence

Accéder au site de la fédération :
www.aikido.com.fr



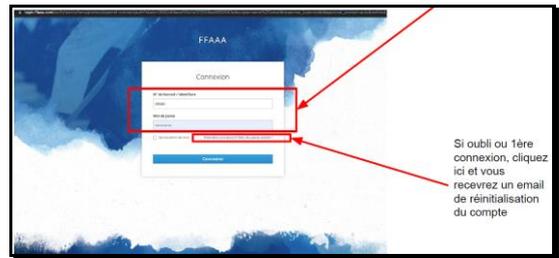
Rubrique « Licence »



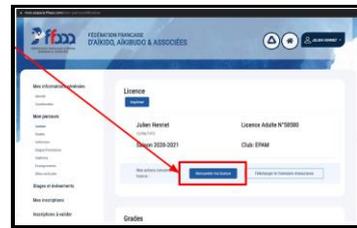
Renseigner le club et valider



Saisir votre numéro de licence et votre mot de passe



Cliquer sur « renouveler la licence »



Votre demande est faite



Pass' Sport comment ça marche (Rappel)



Comment cela fonctionne ?



Tu es bénéficiaire de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ?

Tu vas recevoir cet été un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports t'informant que tu bénéficies du Pass'Sport.

Présente-toi au club sportif de ton choix muni de ce courrier et **50 €** seront déduits du coût de ton adhésion ou de ta licence dans un club.

 Cet été, 3,3 millions de familles ont reçu le Pass'Sport. Pour toute inscription en association sportive agréée, les 6-17 ans éligibles bénéficient de 50€ de réduction sur leur adhésion / licence. Comment votre club sportif peut-il participer au dispositif et se faire rembourser la somme ? Explications pas à pas.

 https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsportflyera5assos_v10.pdf

Associations : comment vous faire rembourser le **Pass'Sport 2021**



- **Dès maintenant** : ouvrir un compte sur lecompteasso.associations.gouv.fr
- **En Septembre / Octobre** : y déclarer les jeunes éligibles accueillis entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre
- **Remboursement automatique** à l'automne

- Tout savoir pas à pas :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/passsportflyera5assos_v10.pdf

- Ouvrir un compte :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



Convocation à l'assemblée générale du 25 septembre à 14h



Le Comité Directeur a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale du CID Nord-Pas-de-Calais qui se tiendra le 25 septembre 2021 à 14h00 à la Maison Régionale des Sports, 357 rue Jules Guesdes à Villeneuve d'Ascq sur l'ordre du jour suivant :

- **Allocution de bienvenue du président ;**
- **Bilan d'Activités;**
- **Bilan Financier;**
- **Communication 2021-2022.**

Pour que l'Assemblée délibère valablement le quorum doit être atteint. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint dûment rempli et signé.

La réunion ayant lieu en présentielle, il vous est demandé de vous munir de votre Pass Sanitaire.



Flash back des échos des réseaux sociaux



Décrire le ballet de l'été, avec ses aller-retour, donnerait le tournis à qui s'y hasarderait. Loin d'être une saison atone où tout s'endort au rythme des siestes entrecoupées de repos bien mérités, l'été fut l'occasion de mettre à profit la reprise de la pratique pour nombre de clubs. « Enivrez-vous d'Aïkido », aurait pu clamer Baudelaire s'il avait eu la chance d'essayer l'Aïkido ! Tel est le refrain entendu cet été dès que l'on s'approchait un peu près des tatamis.

Reprise de pratique au cœur des Dojos ou dans les parcs alentours, stages divers, enfants ou adultes, d'été ou non, ici même dans les Hauts-de-France ou là comme dans le Berry ou à Waremme en Belgique, Journées d'initiation, démonstrations... on ne pourra rendre compte de toutes ces initiatives qui montrent à quel point les clubs qui composent notre ligue gardent tout leur dynamisme en dépit de la période estivale et des contraintes imposées par la pandémie. On trouvera quand même ci-après un florilège de ce que les marées des réseaux sociaux ont déposées sur la grève de nos vacances.

En ce moment même, les clubs s'activent surtout dans la perspective de la rentrée avec les contraintes nouvelles. Et les clubs présents sur les réseaux sociaux publient à qui mieux mieux invitations à période d'essai ; invitations à salon de sports , et autres suggestions utiles pour rejoindre nos tatami.

Caudry

Sin-le-Noble – stage Bruno ZANOTTI



Aïkido Club de Liévin



Solre-le-Château

Dunkerque



Douai

Cambrai



Lambres-lez-Douai

Stage en Berry du 16 au 21 août



Initiation d'Aikido à Lambres les Douai terminée. Merci aux 2 groupes ados de la MJC qui ont participé. Du bon travail, de la bonne humeur pour cette découverte en espérant en croiser quelques-uns dans les dojos à la rentrée !



Stage d'été enfants du 23 au 27 août à Waremme



Une mise en œuvre du PSF à Loos-les-Lille par le club Makuto Enbujo

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa participation au Plan Sportif fédéral, Aikido, Kenjutsu et Arts Japonais (Makoto Enbujo) a organisé avec la collaboration de la maison de Quartier municipale de Loos « l'Amitié » :

3 séances de découverte de l'Aïkido et du kenjutsu et de quelques-uns de leurs principes (être mobile, se placer, gérer ses émotions...) auprès de jeunes âgés de 12 à 17 ans. Ces séances de découverte ont eu lieu dans le cadre d'ateliers proposés, les jeudis de Juillet aux adolescents, par la maison de quartier, sur le principe de la libre adhésion. Une quinzaine de jeunes ont participé à ces ateliers animés par Grégory (enseignant de enfants à Marcq en Baroeul que l'association remercie pour son engagement), Boris et Michel, membres de l'AKAJ.

Une animation : découverte de l'aikido et du kenjutsu lors de la fête de quartier du samedi 17 juillet. Cette animation encadrée par Frédéric, Théo, Bruno, Théo et Michel a attiré une quarantaine d'ados dont les jeunes ayant participé aux ateliers de la maison de quartier « l'Amitié », manifestement contents de nous y retrouver.

Une réflexion est en cours pour organiser des ateliers hebdomadaires de découverte / initiation à l'Aikido et au kenjutsu à la maison de quartier, sur le principe d'un engagement sur 10 séances minimum durant l'année scolaire avec des temps forts durant les vacances scolaires.





Annonces de stages



kido-nordpasdecalais.fr

AIKIDO

CID NORD-PAS-DE-CALAIS

©Photo : Véronique Bas-Just 2019



Stage de Ligue

Sous la direction de
Christian TISSIER
Shihan

Dimanche 31 octobre
de 9h30 à 11h et de 11h30 à 13h
DOJO complexe Noël Josèphe,
rue du Souich 62800 LIÉVIN (F)

Contact : 06.81.58.13.06

1 cours :20€, 2 cours 30€
Stage validant pour les passages de grade,
Prière d'apporter vos armes, Licence de saison
obligatoire

Accès au stage soumis
à l'obligation de présenter
le pass'sanitaire.

Nord
Le Département est là

Nipponeries Insolites

Pas besoin de parcourir la Route de la Soie pour que le Japon vienne à soi. Il est partout et, pour nous qui faisons de l'aïkido, il nous est familier. Vraiment ? Vous croyez ? Peut-être bien et peut-être pas ! Cette nouvelle rubrique sans prétention aucune se veut ludique et instructive, elle portera tant sur les coutumes, la culture que la civilisation japonaise et se veut éclectique en diable. Elle interrogera notre rapport à ce pays du Soleil levant que nous chérissons sans toujours bien le connaître. Elle s'appuie sur des informations trouvées ici ou là au petit bonheur la chance, parfois des brouilles ou des anecdotes, parfois des découvertes scientifiques. Elle lève pour vous des lièvres et agrmente ses propos de « pour en savoir plus » pour les plus curieux d'entre vous ! Bonne lecture !!!

Par Dominique Aliquot

13 - Le sous-vêtement liftant – Wacoal (1/2)

22 mars 2020, 7^e jour d'isolement : Ivresse du confinement ?

Version Femina, supplément de « La Voix de Nord » propose de « se réconcilier avec son corps » et cela naturellement en évoquant de multiples façons de le faire. Hélas ! En oubliant au passage le procédé le plus simple qui consiste à pratiquer l'Aïkido... Cet entrefilet – pour le sujet qui nous occupe, il fallait bien cela – fait la part belle aux procédés prothétiques qui consistent à forger le look du galbe malgré lui.

Lifter la chair pour lui redonner un brin d'allant, quoi de plus magique quand le pékin qui reluque n'y verra que du feu. C'est le projet ambitieux que s'est donné une firme de sous-vêtements japonaise au savoir-faire millénaire depuis 1946, date de sa création.



LE CONCEPT

LE SOUS-VÊTEMENT LIFTANT

Place aux dessous seconde peau qui magnifient le corps et boostent la silhouette. Wacoal, la célèbre marque japonaise de lingerie, propose ainsi de corriger certains de ses petits défauts. Ultra-confortable et totalement invisible sous une robe moulante ou un pantalon fluide, son panty lifte les hanches, estompe le ventre, galbe le fessier et vous fait presque gagner une taille. Le panty Fit & Lift, à partir de 78 €.



Wacoal Corporation (株式会社ワコール) (Kabushiki-gaisha Wakōru – soit Wakōru S.A.) est un groupe créé en 1946 à Kyoto par Koichi Tsukamoto. Wacoal est un des grands groupes mondiaux du secteur de la lingerie féminine. D'origine japonaise, la société Wacoal est aujourd'hui présente sur les principaux marchés de la planète.

Selon l'entreprise : "la beauté de la femme est au cœur de ses préoccupations et pour elle, la société invente des produits, qui allient esthétique, qualité et confort. Wacoal crée une lingerie au service de la beauté, de la sérénité et de l'innovation".

La Wacoal Corporation est la société qui créa en 1978, la fondation soutenant le Kyoto Costume Institute.

Sources :

- *Version Femina –N° 938 – 23 au 30 mars 2020*
- *Extrait de Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wacoal>*

Pour en savoir plus :

- Sur Wacoal : <https://www.wacoalingerie.com/row/fr/>
- **Tokyo: comment la marque de lingerie Wacoal utilise la technologie 3D dans ses boutiques**, Par Laurence Faguer, expert retail FrenchWeb : <https://www.frenchweb.fr/tokyo-comment-la-marque-de-lingerie-wacoal-utilise-la-technologie-3d-dans-ses-boutiques/386432>
- Sur le Kyoto Costume Institute : <https://www.kci.or.jp/en/>

Aïki Ch'ti Mode d'emploi

Amis lecteurs, bureau des clubs et Aïkidokas en tous genres,

- ❖ **Les rubriques d'Aïki Ch'ti sont ouvertes à la participation de toutes et de tous, adressez vos participations à l'adresse suivante : aikido.ligue.npdc@gmail.com**
- ❖ **Télécharger et imprimer cette lettre : Aïki Ch'ti N°153**
- ❖ **Retrouver tous les numéros d'Aïki Ch'ti** cliquez sur ce lien : <http://aikido-nordpasdecalsais.fr/medias/aiki-cti/>
- ❖ **S'abonner à Aïki Ch'ti sous sa version électronique, il suffit de renseigner ce [formulaire d'abonnement](#) puis de le valider.**

Et ensuite, d'ouvrir régulièrement nos lettres !

**Ligue Hauts-de-France d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires
- Comité interdépartemental Nord-Pas-de-Calais**

- Portail Ligue Hauts-de-France : <http://aikido-hautsdefrance.fr>
- Site internet CID Nord-Pas-de-Calais : <http://www.aikido-nordpasdecals.fr/>
- Contact : aikido.ligue.npdc@gmail.com

